

Suite au décret publié concernant le Pass Sanitaire, voici ce qui entre en vigueur :

A compter du 30 aout 2021

Les personnes MAJEURES (entraîneurs, bénévoles, gymnastes et parents des gymnastes) doivent fournir obligatoirement un pass sanitaire pour pouvoir entrer dans le gymnase.

Au vu du nombre de gymnastes au club, Il nous est impossible de demander aux entraîneurs de vérifier le pass sanitaire de chaque accompagnateur à l'entrée du gymnase (la durée des entraînements de vos enfants en serait fortement réduite)

Le club n'ayant donc pas la capacité humaine de contrôler le pass sanitaire de chaque parent, nous vous demandons d'accompagner vos enfants au bout de l'allée, à gauche du gymnase et d'y attendre l'entraîneur. Idem lorsque vous viendrez récupérer votre enfant.

Pour le déroulement des opérations, nous vous demandons donc d'être à l'heure pour déposer et récupérer vos enfants.

A compter du 30 septembre 2021

Les enfants de 12 ans et plus (aides entraîneurs et gymnastes) doivent fournir obligatoirement un pass sanitaire pour avoir accès au gymnase.

Si votre enfant a d'ores et déjà un pass sanitaire, vous pouvez nous l'adresser par mail ou le déposer dans la boîte aux lettres, ce qui nous permettra déjà de mettre le dossier à jour (nous devons avoir un exemplaire papier dans chaque dossier en cas de contrôle)

Pour les enfants ayant 12 ans en cours de saison, le pass sanitaire sera à fournir à la date d'anniversaire.

Baby gym

(Séances avec parents, grands-parents etc...)

(Le samedi matin dans la petite salle)

Les séances reprennent à compter du 18 septembre.

L'entrée se fera par le parking à droite du gymnase.

1 seul accompagnateur pourra entrer dans la salle, pas de frères et sœurs.

L'accompagnateur devra présenter obligatoirement son pass sanitaire à chaque début de séance à Annlise.